

Le mode d'élection du Parlement Européen

Entre le 23 et le 26 mai 2019, les électeurs des pays membres de L'Union Européenne, sont appelés à voter pour élire leurs **députés européens**.

En France, l'élection aura lieu **le dimanche 26 mai**

Depuis 1979, Les DÉPUTES EUROPÉENS sont élus au **suffrage universel**, tous les **5 ans** (8^{ème} fois)

Cette année : Les électeurs de **27 états** éliront **705 députés** (751 avant le départ de la GB)
Ils représentent 512 millions d'hommes et de femmes
(le 3^{ème} regroupement humain après la Chine et l'Inde)

Le Mode de scrutin :

- Suffrage universel **direct** (tous les électeurs sont appelés au vote)
à **un seul tout**
- à la **proportionnelle de liste**
 - on vote pour des **listes** (pas pour des candidats)
 - **Listes entières** (on n'a pas le droit de panachage)
 - Le nombre de sièges accordé à chaque liste, est **proportionnel** au nombre de voix obtenues par chaque liste (20% de voix obtenues donne 20% des sièges)
 - Les sièges sont attribués selon l'**ordre des candidats sur la liste**
 - La liste qui a moins de 5% des voix, n'aura pas d'élus

En France :

- la France constitue **une seule circonscription électorale** (tou.te.s les français.e.s votent pour les mêmes listes)
(en 2014, le territoire français était découpé en **8 régions électorales**)
- Les électeur.trice.s vont élire **79 députés** qui siégeront (74 en 2014) du fait du Brexit